

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.121-19 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

PROJET DE SECURISATION DE LA RD27 LIFFRE-LA BOUEXIERE ET AMENAGEMENTS CYCLABLES

Objet de la concertation préalable

La concertation préalable porte sur le projet de sécurisation de la RD27 entre Liffré et La Bouëxière et l'aménagement de liaisons cyclables Liffré / La Bouëxière et Liffré / la route forestière de Culon.

Organisation de la concertation préalable

La concertation préalable est organisée conformément aux articles L.121-16 et L.121-16-1 du Code de l'Environnement, sous l'égide de Mmes Alice PFEIFFER et Michelle TANGUY, garantes désignées par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dans sa décision du 14 février 2024, saisie par le Département d'Ille et Vilaine.

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se tiendra du 10 juin au 12 juillet 2024 inclus.

Modalités de la concertation préalable

Pour s'informer :

Le dossier de concertation comprenant notamment les modalités de concertation ainsi qu'un livret de la concertation sont consultables aux heures d'ouverture au public dans les mairies de Liffré, La Bouëxière et le siège de la communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté.

Ils sont également consultables et téléchargeables sur la plate-forme en ligne du Conseil départemental d'Ille et Vilaine : jeparticipe.ille-et-vilaine.fr/.

Des expositions publiques sont organisées dans les mairies de Liffré, de la Bouëxière et à Liffré-Cormier Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pour contribuer :

Des ateliers de concertation sont organisés :

- Sécurisation de la RD27
 - le 27 juin 2024, à partir de 18 heures
 - Inscription en ligne sur jeparticipe.ille-et-vilaine.fr/
- Liaisons cyclables
 - le 26 juin 2024 à partir de 14 heures
 - Inscription en ligne sur jeparticipe.ille-et-vilaine.fr/

Des permanences sont organisées dans les mairies de :

- Liffré le 5 juillet 2024 de 9 à 12 heures
- La Bouëxière le 10 juillet de 14 à 17 heures

Un registre papier est mis à disposition du public dans les mairies de Liffré, de la Bouëxière et à Liffré-Cormier Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public peut également contribuer via un formulaire en ligne sur la plate-forme du Département : jeparticipe.ille-et-vilaine.fr/ et par courrier postal : Hôtel du Département d'Ille-et-Vilaine - 1 avenue de la Préfecture - CS 24218 - 35042 Rennes

Bilan de la concertation préalable

À l'issue de la concertation, les garantes établiront dans un délai d'un mois un bilan restituant le déroulement de la concertation préalable. Ce bilan sera transmis à la Commission Nationale du Débat Public et au maître d'ouvrage ; il sera rendu public. Il intégrera des recommandations auprès du maître d'ouvrage.

Le Département d'Ille-et-Vilaine établira ensuite un rapport dans lequel il répondra aux recommandations des garantes, deux mois après la publication du bilan. Ce rapport synthétisera les avis, les observations, les propositions des participants ainsi que les enseignements tirés de la concertation préalable.

Une réunion publique d'information est également prévue au second semestre 2024 afin de rendre compte des enseignements de la concertation préalable.

Afin d'assurer le continuum de la concertation, et ce jusqu'à l'enquête publique, la plateforme en ligne jeparticipe.ille-et-vilaine.fr/ permettra de rester informé et d'accéder aux différentes publications (études environnementales...). Le public pourra également continuer de poser des questions et d'apporter des contributions.

Le Département communiquera également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.